

## Risques routiers



**Conduire pour son travail entraîne des contraintes particulières et expose à des risques professionnels. Les accidents de la route sont au premier rang, à l'origine de plus de 20 % des accidents mortels du travail. La prévention du risque routier consiste à agir sur différentes dimensions : les déplacements, les communications, l'état des véhicules et les compétences des salariés à la conduite.**

### Risques pour la santé

- **Dommmages corporels en cas d'accidents de la circulation**
- **Risques physiques :**
  - Douleurs de la colonne vertébrale liées aux vibrations du véhicule
  - Perte auditive liée au bruit (moteur, radio, fenêtres abaissées)
  - Dégradation des capacités de concentration du conducteur en cas de chaleur dans l'habitacle
  - Fatigue visuelle
- **Assise prolongée : troubles musculosquelettiques pour le cou, les épaules, le dos**
- **Risque chimique : gaz d'échappement, vapeurs de carburant lors du remplissage du réservoir, vapeurs de produits chimiques lors de leur transport**
- **Perte de vigilance liée à du stress chronique, à des violences et de l'agressivité lors de la conduite**

### Les moyens de protection

#### Organiser les déplacements

- Privilégier les vidéo conférences
- Privilégier les transports collectifs avec location de véhicule sur place
- Rapprocher géographiquement les rendez-vous
- Priorité aux autoroutes plus sûres



#### Communication

- Pas de téléphone au volant
- S'arrêter pour le téléphone
- Bien utiliser le système d'information embarqué (SIE) s'il existe

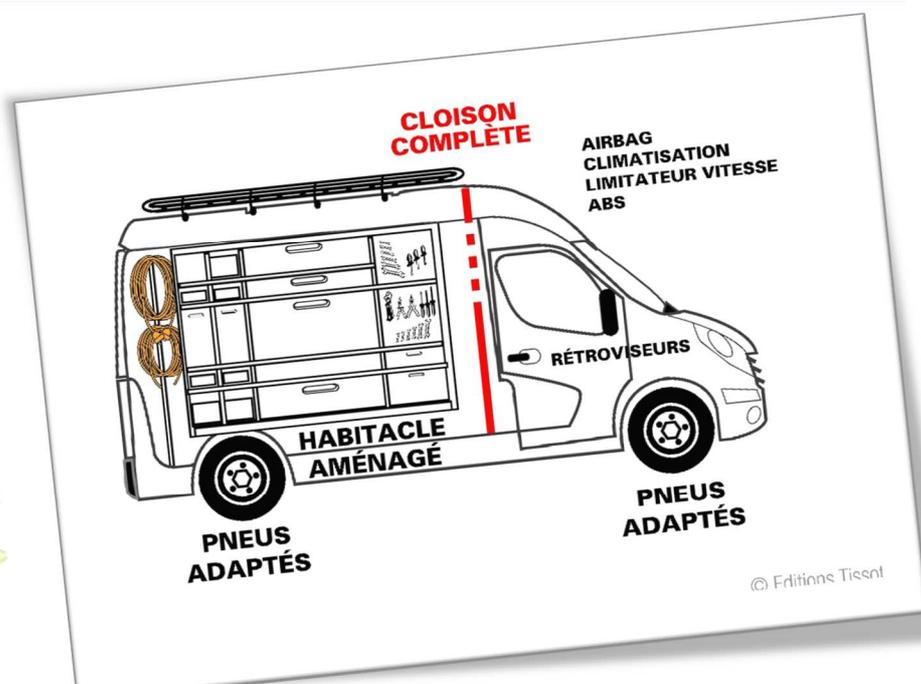
## Conducteur

- Formation complémentaire à la conduite
- Bonne acuité visuelle
- Repos la veille et en cas de longue distance
- Repos toutes les deux heures de conduite
- Repas léger sans alcool pour éviter la somnolence
- Pas de consommation de drogues ou de médicaments abaissant la vigilance



## Etat du véhicule

- Aménagement du véhicule avec séparation de l'habitacle
  - Répartition des charges
  - Vérifier la maintenance du véhicule
  - Bonnes suspensions et siège anti vibrations
  - Limitateur et régulateur de vitesse
  - Radar de recul et aide à la manœuvre
  - Rétroviseurs électriques grand angle
  - Témoin de surcharge
  - Aide à la navigation
  - Boite de vitesse automatique
  - Siège et volant réglables
- **Pour le SIE :**
- *La programmation doit se faire à l'arrêt du véhicule et son implantation ne doit pas présenter de contrainte particulière.*
  - *L'écran doit être consultable de façon à ce que le conducteur ait constamment la route dans son champ de vision.*
  - *Le conducteur doit être formé à son utilisation et l'entreprise doit vérifier la maîtrise de la technique par tous les utilisateurs concernés.*
  - *Lors de la conduite, le SIE ne doit pas perturber l'attention du conducteur.*



**Pour en savoir plus :** visionnez le webinaire du GEST, l'association des services de prévention et de santé au travail du Grand Est à cette adresse : <https://www.youtube.com/watch?v=iFlaRY3Jgxc>